



HAL
open science

Où va la Turquie? De l'impasse présidentielle aux élections législatives

Ali Ihsan Aydin

► **To cite this version:**

Ali Ihsan Aydin. Où va la Turquie? De l'impasse présidentielle aux élections législatives. 2007.
hal-03459609

HAL Id: hal-03459609

<https://sciencespo.hal.science/hal-03459609>

Preprint submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FONDATION
POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE



JUILLET 2007

www.fondapol.org

DOCUMENT DE TRAVAIL

Où va la Turquie ? De l'impasse présidentielle aux élections législatives

Ali Ihsan AYDIN

Chargé de recherche à la Fondation
pour l'innovation politique

À la veille des élections législatives qui se tiendront en Turquie le 22 juillet 2007, la Fondation pour l'innovation politique a entrepris un décryptage de la crise politique qui vient de secouer le pays ces derniers mois à l'occasion de l'élection du nouveau président de la République.

Les manifestations qui se sont déroulées dans les rues de nombreuses grandes villes afin de s'opposer à un président issu du parti au pouvoir, l'AKP, ont fortement interpellé l'opinion internationale.

Comment interpréter cette mobilisation ? Est-elle le signe d'une évolution de la scène politique turque et plus largement de la société turque ? Ou bien traduit-elle au contraire la persistance de profonds clivages ? La défense de la laïcité est-elle vraiment au cœur de ces tensions ?

Quels scénarios peut-on esquisser pour l'issue des élections législatives et la tenue du référendum sur l'élection du président au suffrage universel prévu par le gouvernement ?

OÙ VA LA TURQUIE ? DE L'IMPASSE PRÉSIDENTIELLE AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Ali Ihsan AYDIN*

Chargé de recherche à la Fondation pour l'innovation politique

* L'auteur s'exprime ici à titre personnel

Le 22 juillet 2007, les électeurs turcs seront appelés à renouveler les 550 membres de la Grande Assemblée nationale turque. Cette élection devrait constituer l'épilogue de la crise politique et constitutionnelle ouverte en avril dernier à propos de l'élection d'un nouveau président de la République pour succéder à l'actuel chef de l'État, Ahmet Necdet Sezer.

Selon la Constitution, le président est élu par l'Assemblée. Or, depuis 2002, le Parti de la justice et du développement (AKP, parti conservateur musulman) y détient une large majorité et a proposé à la fonction présidentielle un de ses principaux membres, Abdullah Gül, ministre des Affaires étrangères, provoquant l'ire des mouvements kémalistes et laïco-nationalistes.

Circonscrite initialement à la seule arène politique, la crise s'est rapidement étendue à l'ensemble de la société turque, pour descendre dans la rue avant de glisser sur un terrain non démocratique avec l'ingérence de l'armée dans le débat. Les généraux turcs, après le « coup d'État postmoderne » de 1997, sont intervenus cette fois-ci avec un « ultimatum virtuel ». Dans l'impasse de la crise présidentielle, le gouvernement de Recep Tayyip Erdogan a décidé d'avancer les élections législatives au 22 juillet afin d'apaiser les tensions, ce que le pays, paralysé par la crise, attend avec impatience.

Cette crise politique est souvent perçue de l'extérieur comme « une guerre entre deux Turquie », celle des laïcs et celle des islamistes. Mais la situation est plus complexe qu'il n'y paraît.

1. Le contexte politico-historique

Pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui en Turquie, il faut revenir sur les événements des dernières décennies, durant lesquelles la Turquie a traversé d'intenses crises politiques, économiques et sociales.

La république turque constitue une démocratie *sui generis* où, malgré les progrès de ces dernières années s'inscrivant notamment dans le processus d'adhésion à l'Union européenne, l'armée joue toujours un rôle crucial dans la vie politique. Se considérant comme « les garants de la république » kémaliste, les généraux turcs ont suspendu trois fois la démocratie turque par des coups d'État militaires : en 1960, 1971 et 1980. La Constitution turque actuelle, en vigueur depuis 1982, est d'ailleurs issue du dernier putsch.

Dix-sept ans après le coup d'État du 12 septembre 1980, l'armée intervient à nouveau directement dans la vie politique le 28 février 1997, au motif de combattre la montée de l'islamisme. En décembre 1995, le Parti de la prospérité (Refah Partisi, RP, islamiste) de Necmettin Erbakan et le parti de droite, le DYP (Parti de la juste voie) de Tansu Çiller remportent les élections. Ils forment une coalition gouvernementale dirigée par Necmettin Erbakan. Contrairement aux précédentes interventions, les généraux vont maintenir les troupes dans les casernes, se contentant de lancer un avertissement au gouvernement. Cet avertissement de l'armée, exposé devant le Conseil national de sécurité présidé par le président de la République – et où siègent les généraux et les membres du gouvernement¹ –, aboutit à la démission du gouvernement Erbakan. Le Parti de la prospérité est dissous par décision de la Cour constitutionnelle en janvier 1998 et son président, Erbakan, interdit de toute activité politique. Cette intervention a été considérée par les généraux comme un « coup d'État postmoderne ».

La chute du gouvernement Erbakan en juin 1997 crée une période d'instabilité politique.

1. Dans le processus de réforme politique lancé par Ankara pour satisfaire aux critères de Copenhague, le Conseil national de sécurité, qui demeurait jusqu'alors un instrument d'intervention des généraux dans la vie politique du pays, a été réformé. Désormais, son secrétaire général est un civil, et son statut est devenu consultatif.

Jusqu'à la tenue d'élections législatives anticipées en avril 1999, le pays connaît des gouvernements d'intérim, dont les politiques suivent les recommandations de l'armée. La nouvelle assemblée issue de ces élections se caractérise par l'émergence d'une coalition de partis de tendances opposées. C'est ainsi que le Parti démocratique de gauche (DSP), le Parti d'action nationaliste (MHP, ultranationaliste) et le Parti de la mère patrie (ANAP, droite) forment un gouvernement dirigé par Bülent Ecevit, le président du DSP².

Par ailleurs, le parti Fazilet (Parti de la vertu), créé par les anciens membres du Parti de la prospérité, obtient 111 sièges, devenant ainsi la troisième force politique³ du pays. Même si ce parti ne participe au gouvernement, il est dénoncé implicitement par les militaires comme étant l'héritier du Refah Partisi, et est interdit par la Cour constitutionnelle en juin 2001.

L'AKP naît sur les cendres du parti Fazilet. Après la dissolution de ce dernier, certains de ses membres ne souhaitent pas participer à la création d'une nouvelle formation islamique, le Saadet Partisi (SP). Sous l'initiative de Recep Tayyip Erdogan, meneur de l'aile réformiste, d'Abdullah Gül, de Bülent Arinc (actuel président du Parlement turc) et avec la participation de personnes issues du centre et de la droite, l'AKP est créée en août 2001. L'objectif est de proposer, dans la perspective des élections législatives de 2002, un parti alternatif qui entend constituer une « droite conservatrice et musulmane démocrate ». Ses dirigeants ont refusé systématiquement un quelconque héritage des partis islamiques Refah et Fazilet.

Lors des élections législatives de novembre 2002, une page politique est tournée. Le paysage politique turc est profondément remanié. Les principales formations politiques – notamment de droite – qui ont dirigé le pays depuis les années 1980 (ANAP, DYP et MHP) ne réussissent pas à passer le seuil minimum des 10% pour

être représentées à l'Assemblée. Les Turcs, très probablement en réaction à la crise politique et économique qui a paralysé le pays quand ces partis étaient aux commandes⁴, ont concentré leurs votes sur deux partis en donnant une majorité confortable à l'un deux, l'AKP, afin de créer un gouvernement stable. L'AKP dispose de 365 sièges sur 550 sièges contre 177 pour le CHP (Parti républicain du peuple).

Cependant, malgré la victoire écrasante de son parti, Recep Tayyip Erdogan, ancien maire d'Istanbul, n'a pas pu se présenter aux élections du fait de son inéligibilité, due à une condamnation pour un poème qu'il avait récité pendant un meeting en 1997⁵. C'est son bras droit et numéro deux de la nouvelle formation, Abdullah Gül, qui devient Premier ministre. Avec la levée de l'interdiction en 2003, Erdogan accède au Parlement comme député de Siirt, une ville pauvre de l'est du pays dont la majorité de la population est kurde. En mars 2003, Erdogan devient le nouveau Premier ministre et Gül est nommé vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

2. Le parti de la justice et du développement (AKP)

L'AKP, dont le noyau dur vient d'un mouvement politique islamique, Milli Gorus (Vision nationale), a beaucoup insisté dès le début sur son caractère non confessionnel : un parti non religieux qui respecte parfaitement les fondements de la république, notamment la laïcité. Ses figures de proue, qui ont vécu l'expérience douloureuse du 28 février 1997, font preuve d'une sensibilité et d'une prudence exacerbées concernant la question religieuse.

Mais, malgré la rupture annoncée, leur passé islamiste continue toujours de les marquer et de les stigmatiser. Dès sa création, l'AKP a été étiqueté par ses adversaires « parti islamiste ».

2. La capture d'Abdullah Öcalan, le leader de l'organisation terroriste kurde du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), au Kenya deux mois avant les élections semble avoir joué un rôle important dans les résultats sortis des urnes, notamment le succès du parti ultranationaliste.

3. Les résultats des élections législatives du 18 avril 1999 (en % des suffrages exprimés) : DSP, 22,19% ; MHP, 17,98% ; FP, 17,98% ; ANAP, 13,22% ; DYP, 12,01% ; CHP, 8,71%. Source : Grande Assemblée nationale de Turquie, www.tbmm.gov.tr.

4. La Turquie est confrontée en 2001 à une crise économique dévastatrice, considérée comme la plus grave de l'histoire de la république, qui a profondément perturbé le pays, laissant des milliers de personnes sans emploi et sans toit. Le taux d'intérêt a flambé en atteignant un record historique de 7 500% la nuit du 21 février. Le Premier ministre Bülent Ecevit a appelé en renfort Kemal Dervis, alors en fonction à la Banque mondiale.

5. Cette décision de justice a été immédiatement contestée et considérée comme politique. La strophe que Erdogan a récitée est extraite d'un poème qui loue la grandeur de l'armée turque, qui est, d'ailleurs, une version modifiée d'un poème populaire de Ziya Gokalp (1876-1924), appelé « La prière de l'armée » : « Nos minarets sont nos armes, nos coupes sont nos casques, nos mosquées sont nos casernes [...] ».

Lors de la campagne électorale de 2002, certains partis politiques n'ont pas hésité à jouer sur la peur islamiste, en instrumentalisant le passé des dirigeants de l'AKP⁶. Après les élections, la victoire triomphale de l'AKP a suscité une certaine crainte dans les milieux laïcs et kémalistes. Ces derniers le suspectent de dissimuler un agenda islamiste.

Depuis son arrivée au pouvoir, l'AKP a fait de la démocratisation de la vie politique et de la modernisation de l'économie le « cheval de bataille » de son action gouvernementale. Ainsi, il n'a pas tranché la question de l'interdiction du port du foulard dans les universités afin d'éviter de créer une crise autour de cette question, bien qu'il l'ait promis à ses électeurs et qu'il ait la majorité parlementaire pour légiférer⁷.

Le gouvernement dirigé par l'AKP, qui a hérité d'un pays en pleine crise, a mené de grandes réformes structurelles, économiques et politiques. L'hyperinflation qui déstabilisait constamment le pays a marqué une forte chute et se maintient à un niveau stable (de 31 % en 2002 à 9 % en 2006). Le taux d'intérêt a baissé de 61 % à 18 %. Le PIB par habitant est passé de 2 598 dollars en 2002 à 5 477 dollars en 2006. La croissance économique annuelle en moyenne est passée de 0,3 % entre 1997 et 2001 à 7,3 % entre 2003 et 2006.

La démocratie constitue l'un des arguments fondateurs de l'AKP et l'un des thèmes sur lequel ses dirigeants s'attardent. Le gouvernement d'Erdogan s'est lancé dans un mouvement réformiste de démocratisation et de modernisation, en se laissant porter par le souffle d'une perspective d'adhésion à l'Union européenne.

Les efforts accomplis ont porté leurs fruits. Le Conseil européen de décembre 2004 a jugé que la Turquie avait suffisamment progressé au regard des critères politiques et économiques pour que des négociations d'adhésion puissent s'ouvrir, chose faite le 3 octobre 2005. Le tropisme européen de ce parti issu d'une mouvance islamique a surpris bon nombre de commentateurs en Turquie comme dans l'Union européenne.

6. Par exemple, durant la campagne électorale de 2002, des affiches électorales du CHP ou de l'ANAP avertissant d'une menace islamiste ont été placardées dans les grandes villes.

7. De ce fait, l'épouse du ministre des Affaires étrangères, Abdullah Gül, s'est vu refuser l'entrée à l'université à cause de son foulard, et les filles d'Erdogan étudient à l'étranger en raison de cette interdiction qui est l'un des fruits de l'intervention militaire du 28 février 1997.

Souvent désigné au début dans les médias occidentaux comme un « parti islamiste », l'AKP est désormais qualifié de « parti islamique/islamiste modéré ». L'AKP se présente en effet comme un « parti démocrate-conservateur », comparable aux partis européens de la démocratie chrétienne. Il est d'ailleurs devenu membre observateur du Parti populaire européen en 2005⁸.

3. De la laïcité à l'intervention militaire : les enjeux de la crise

« *Un islamiste président ?* »

En Turquie, dont le système politique est parlementaire, le président de la République n'est pas élu au suffrage universel mais par les députés de la Grande Assemblée nationale turque. Son mandat est de sept ans. Ahmet Necdet Sezer, le dixième et dernier président en date a été élu le 5 mai 2000 et a pris ses fonctions officielles le 16 mai. Son mandat est arrivé à son terme le 15 mai 2007. Conformément à la Constitution, la Grande Assemblée nationale doit procéder à l'élection d'un nouveau président dans les trente jours précédant la fin du mandat du président en exercice. Un scrutin s'est tenu le 27 avril 2007⁹. Mais aucun président n'en est sorti élu, conduisant à une prolongation du mandat d'Ahmet Necdet Sezer. Il s'en est suivi une profonde crise politique traversant toute la société turque. À l'approche des élections législatives, le problème a été repoussé à plus tard et attend toujours d'être résolu.

8. À la question « Ne croyez-vous pas qu'il existe un "agenda caché" de l'AKP, le parti islamo-conservateur au pouvoir à Ankara, pour islamiser la société turque ? » (*Le Figaro*, 30 mai 2007), Olli Rehn, commissaire européen en charge de l'élargissement, répondra : « Non. Ces craintes sont très exagérées. Il n'y a aucune preuve de cet agenda caché après cinq ans de pouvoir de Recep Tayyip Erdogan et d'Abdullah Gül. Selon moi, l'AKP est un parti "démocrate musulman" comme il existe ailleurs en Europe des partis "chrétiens démocrates". La perspective européenne est très positive pour ces musulmans que je qualifie de "post-islamistes". Elle leur offre des garanties contre l'emprise de l'appareil sécuritaire. Les réformes que demande l'Europe sont plus difficiles à accepter pour le courant kémaliste, notamment la liberté d'expression. »

9. L'élection du président de la République nécessite au maximum quatre tours de scrutin. Pour être élu au 1^{er} et au 2^e tour, un candidat doit recueillir les deux tiers du nombre total de membres de l'Assemblée (367 voix). L'élection au 3^e tour nécessite l'obtention de la majorité absolue des voix du nombre total de membres de l'Assemblée (276 voix). Au 4^e et dernier tour, seuls restent en lice les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au scrutin précédent : est élu celui qui obtient la majorité absolue du nombre de députés. À défaut, une élection générale est provoquée (article 102 de la Constitution. Disponible sur : <http://www.byeqm.gov.tr/mevzuat/anayasa/anayasa-ing.htm>)

Les partis de l'opposition, notamment le CHP, demandaient depuis longtemps des élections législatives anticipées. L'argument invoqué était que la composition actuelle du Parlement permet à l'AKP d'élire seul le nouveau président, alors qu'il n'en a pas la légitimité politique puisque la législature actuelle touche à sa fin. Mais l'AKP a insisté pour suivre le calendrier électoral, comptant bien s'appuyer sur sa majorité parlementaire pour faire élire un des siens au poste de président de la République.

Bien que le président, élu par le Parlement, n'ait aucune responsabilité politique, il possède néanmoins des droits clés accordés par la Constitution de 1982 préparée par les généraux. Il est en effet capable de verrouiller le système : parmi ses attributions, il nomme les membres de la Cour constitutionnelle, du Conseil supérieur de la magistrature (HSYK), une partie des membres d'autres cours, les recteurs des universités ; il peut également dissoudre le Parlement. En réalité, son contreseing est obligatoire pour presque toutes les nominations de hauts fonctionnaires et jusqu'au moindre conseiller qui doit partir en mission à l'étranger. Pour donner un exemple de la manière dont le président peut intervenir dans la conduite du projet politique d'un gouvernement, le président actuel a refusé systématiquement de signer les nominations présentées par le gouvernement d'Erdogan. Plusieurs administrations publiques turques sont dirigées aujourd'hui par des intérimaires. Ces refus ont témoigné de la crainte d'une mise sous contrôle des différents corps de l'État par l'AKP.

Par conséquent, l'enjeu de l'élection présidentielle était de ne pas permettre à l'AKP d'élire un nouveau président – une fonction de rempart symbolique « à ne certainement pas céder aux islamistes » – qui soit issu de sa propre mouvance et dont l'épouse pourrait être voilée. L'éventualité de voir une femme voilée comme première dame du pays a hérisé les milieux laïcs les plus fervents. Cela a donné lieu à des débats passionnés.

On trouve donc d'un côté l'AKP, représentant la population conservatrice – notamment anatolienne – qui devient de plus en plus visible avec ses propres élites économiques et politiques grâce à l'ouverture du pays depuis l'époque du premier président issu de la société civile, Turgut Özal,

et de l'autre l'establishment kémaliste autour de l'armée, la bureaucratie et les universités, qui se positionnent en défenseurs du régime kémaliste et de la laïcité.

« *Le régime en danger comme jamais* » ?

Compte tenu de la faiblesse numérique de l'opposition (CHP, 148 sièges) au Parlement, la contestation qui visait à empêcher l'AKP d'élire le nouveau président au nom de sa majorité absolue a commencé tout d'abord à s'exprimer dans les rues. L'épicentre de cette nouvelle crise était la laïcité et la sauvegarde du régime kémaliste. Avril et mai 2007 ont été les mois des protestations les plus virulentes contre l'AKP.

Le président, Ahmet Necdet Sezer, qui n'apprécie guère l'AKP et qui a été en conflit constant avec le gouvernement Erdogan pendant tout son mandat, s'est impliqué directement dans la crise. Dans son discours prononcé le 13 avril 2007 devant les militaires de l'Académie de la guerre, il a averti : « Le régime politique [laïc] en Turquie n'a jamais été aussi menacé qu'aujourd'hui depuis la fondation de la république¹⁰. » Et de préciser qu'« à cette fin, les forces intérieures et extérieures agissent ensemble avec les mêmes intérêts ». Si son discours concerne en premier lieu le chef de l'AKP, il vise aussi le processus de démocratisation qui s'installe grâce à l'élan donné par l'Union européenne. Pour lui, « les forces extérieures », à savoir les Européens et les Américains, essaient de faire passer la Turquie d'« une république laïque » à « une république islamique modérée » au nom d'« une république démocratique ». Pour Sezer, qui a été par ailleurs président de la Cour constitutionnelle, le processus de démocratisation doit être considéré comme « une supercherie » jouée par ceux qui « veulent faire basculer la Turquie dans un régime non moderne ». Ainsi qu'il l'expose, « dans la république moderne, basée sur la pensée ataturquiste [kémaliste], la paix, l'équilibre et la stabilité ne seront assurés qu'avec la sauvegarde de la laïcité, l'indivisibilité et la structure de l'État-nation ». En adoptant une attitude clairement anticléricale, Sezer a mis en avant une conception de la laïcité « qui ne peut se réduire à la liberté religieuse et de conscience ». Sezer

10. Discours disponible sur le site de la présidence turque : <http://www.cankaya.gov.tr>.

défend en effet une « laïcité de combat », qui est contestée tant dans les milieux de gauche que dans les milieux libéraux¹¹.

L'opposition dans la rue

La crise s'est ensuite emparée des rues avec les manifestations populaires organisées par les associations kémalistes et nationalistes (*ulusalci*) pour défendre la laïcité et s'opposer à « un président islamiste ». La première, organisée à Tandogan (Ankara) le 14 avril, avec le slogan « Protégeons la république », a rassemblé selon les organisateurs 1 000 000 de personnes et 70 000 selon la police. Quoi qu'il en soit, le pays n'avait pas connu une telle expression populaire depuis longtemps, la manifestation a eu une répercussion spectaculaire dans le pays et à l'étranger, comme en témoigne la couverture médiatique qui lui a été consacrée. La manifestation a pris la forme d'un rassemblement anti-AKP avec la participation des acteurs politiques de l'opposition, notamment celle du parti kémaliste CHP de Deniz Baykal. D'autres manifestations ont suivi dans d'autres grandes villes comme Istanbul, Izmir et Samsun, rassemblant des milliers de personnes issues pour la majorité de la classe moyenne urbaine qui a émergé suite à l'ouverture et au développement économique du pays de ces deux dernières décennies. On a également pu observer une forte mobilisation des femmes.

Au premier abord, ces rassemblements sont considérés comme une révolte des laïcs turcs contre la menace islamiste incarnée par l'AKP. En France notamment, on a eu tendance à décrire ces mobilisations comme une guerre entre deux Turquie, celle des laïcs et celle des islamistes. La situation est néanmoins plus complexe.

Le principal objectif des manifestations était d'ordre politique. La protection de la laïcité, ou plutôt la crainte de voir leur vie quotidienne affectée dans les années à venir par une assise

renforcée de l'AKP au pouvoir n'était qu'une des inquiétudes exprimées. La motivation qui a le plus profondément mobilisé les manifestants était « l'indépendance de la Turquie » remise en cause par « les forces extérieures » dont l'AKP serait l'agent – en « vendant le pays ». Dans les manifestations, on pouvait lire des pancartes telles que « Nous protégeons l'État-nation », « Nous ne voulons ni l'Europe ni les États-Unis! », « Vive la Turquie nationale et vraiment indépendante ». Certains ont même prétendu que la Turquie se trouve aujourd'hui dans la même situation que dans les années 1920, les années de la fondation de la république, et qu'il faut donc se battre, de la même manière, pour garantir l'indépendance¹². Ce sentiment a été nourri par la montée du nationalisme ces dernières années dans le pays, animée par plusieurs organisations, aussi bien de gauche que de droite. Plusieurs recteurs d'universités, qui avaient marché contre l'AKP avec des slogans tels que « En avant l'armée », ont également pris part aux manifestations en uniforme. Par ailleurs, il faut aussi noter que l'organisateur principal de ces mobilisations, l'Association pour la pensée kémaliste (ADD), est dirigé par un général putschiste en retraite. Dans les manifestations régnait une atmosphère très nationaliste, protectionniste et promilitariste. Cette ombre militariste antidémocratique qui a plané sur les mobilisations a mis en retrait les contestations légitimes d'une partie de la population qui voit en l'AKP un parti islamiste masqué.

L'armée intervient

C'est dans ce climat tendu que la Turquie aborde l'élection présidentielle et le scrutin du 27 avril 2007. La possible candidature du premier ministre Erdogan à la présidence reste un sujet de polémique jusqu'à ce que, finalement, Abdullah Gül, le ministre des Affaires étrangères, soit présenté comme candidat. Contrairement au Premier ministre, ce dernier est plus consensuel et plus apprécié pour son expérience et sa modération, et cela aussi bien en Turquie qu'à l'étranger. Sa candidature atténue quelque peu la crise qui était liée en grande partie à la personnalité d'Erdogan et à son éventuelle accession à la présidence.

11. Le président Sezer s'est manifesté très fermement contre l'AKP sur sa conception de laïcité. Quand il a refusé d'inviter à la traditionnelle réception de la fête nationale du 29 octobre, en 2003, les épouses des membres de l'AKP, y compris celles du Premier ministre et des ministres, parce qu'elles portent le voile, il a provoqué une nouvelle crise au sommet de l'État. La très grande majorité des députés qui ont reçu une invitation pour une seule personne, contrairement à ceux qui ont été invités en couple, ont boycotté la réception, et la boycottent toujours, pour protester contre l'attitude « discriminatoire » du président. Le président s'est défendu au nom de la laïcité en disant que les invitations étaient personnelles et n'émanaient pas de lui, mais de l'État.

12. Sur certaines banderoles, on a appelé à l'application des lois martiales.

Mais, alors que l'élection de Gül était presque acquise, le vote au Parlement du 27 avril connaît un coup d'arrêt brutal avec « la crise des 367 », initiée par l'ancien procureur général de la cour de cassation turque, Sabih Kanatoglu. La crise naît d'une simple remarque lancée lors du débat en séance, remarque ensuite reprise et amplifiée par les opposants à l'AKP. Selon Sabih Kanatoglu, il faut au minimum 367 députés présents sur 550 pour que l'Assemblée puisse légitimement délibérer, au lieu des 184 qui constituaient le quorum jusqu'à présent¹³. Pour l'élection des trois derniers présidents, c'était la règle des 184 qui avait prévalu et 367 est le nombre requis pour l'élection du président au premier des quatre tours. Lors du premier tour, en présence de 361 votants, Abdullah Gül a obtenu 357 voix – les députés du Parti républicain du peuple ayant pratiqué la politique de la chaise vide et n'ayant pas pris part au premier tour du scrutin.

Le CHP saisit alors la Cour constitutionnelle en demandant si un quorum de 367 parlementaires était nécessaire pour engager le vote. Après s'être exprimée sur la scène politique, puis dans les rues, l'opposition à l'AKP se porte dorénavant sur le terrain juridique. Mais avant que la Cour constitutionnelle ne se prononce, l'armée fait entendre sa voix dès le soir du premier tour. Elle publie pendant la nuit une déclaration sur son site Internet affirmant qu'elle observait cette situation avec « préoccupation » et qu'elle « demeurerait profondément résolue à assumer [les] responsabilités que [lui] confère la loi afin de protéger les caractéristiques immuables de la république de Turquie ». Le communiqué souligne qu'elle est prête à agir pour défendre la laïcité et le régime kémaliste¹⁴. Cette « intervention virtuelle » a été interprétée comme un ultimatum contre l'AKP,

13. L'article 96 de la Constitution dispose que : « Sauf disposition contraire de la Constitution, la Grande Assemblée nationale turque délibère en présence d'au moins un tiers du nombre total de ses membres [184 députés] et adopte ses décisions à la majorité absolue des présents ; cependant, le quorum nécessaire pour décider ne peut, en aucune circonstance, être inférieur à un quart plus un du nombre total de membres [138]. »

14. Dans sa déclaration, l'armée fait référence aux divers programmes de célébration de l'anniversaire de la naissance du prophète Mahomet organisés à travers le pays, vus comme des fêtes alternatives aux fêtes nationales républicaines, et insiste sur le fait que le débat présidentiel se concentre sur la laïcité pour mieux justifier de l'existence d'une menace sur elle. En fait, ces célébrations sont une tradition dans la société turque musulmane, et depuis quelques années plusieurs célébrations sont aussi organisées par la Direction des affaires religieuses de l'État turc.

semblable à celui pris contre le Refah en 1997. Le spectre d'un coup d'État a de nouveau plané sur la démocratie turque.

Mais cette fois le gouvernement civil ne cède pas. Au contraire, il n'hésite pas à riposter publiquement et fermement. Dès le lendemain, le gouvernement indique qu'« il est inconcevable que l'état-major, qui demeure sous l'ordre de Premier ministre, tienne de tels propos. Ce texte de minuit sera considéré comme une tentative visant à influencer la justice ».

Quoi qu'il en soit, les juges constitutionnels suivent l'argumentation de l'opposition (et de l'armée) et annulent le scrutin présidentiel en jugeant que le quorum nécessaire pour délibérer est de 367 – ce qui semble presque impossible à réaliser en pratique ! La décision est vivement contestée par la plupart des constitutionnalistes reconnus et elle est qualifiée par certains de « coup d'État de la Cour¹⁵ ».

Le processus présidentiel est alors entré dans une impasse, l'AKP ne disposant pas de suffisamment d'élus pour atteindre le quorum. En même temps, selon la Constitution, il importait toujours de procéder à la désignation d'un nouveau président.

Pour sortir de la crise, le gouvernement d'Erdogan vote la révision de la Constitution : le président de la République sera dorénavant élu au suffrage universel. Cette réforme devrait être proposée au peuple par référendum en octobre 2007¹⁶. D'autre part, Erdogan décide d'avancer la date des élections législatives d'octobre à juillet 2007.

Le CHP, un parti de gauche nationaliste ?

Pendant toute cette période, le CHP, parti de gauche de l'opposition, membre de l'Internationale socialiste, a été sévèrement critiqué par les milieux démocrates, notamment en raison de son attitude favorable à l'ingérence de l'armée dans la crise présidentielle. Son attachement à la démocratie a

15. Après ce « forçage » constitutionnel de 367, la Cour n'a pas pu donner un fondement juridique constitutionnel à sa décision. Dans son arrêt publié deux mois après, le 27 juin 2007, Elle s'est justifiée en introduisant un nouveau concept, celui du « consensus » – qui n'est pas inscrit dans la Constitution – entre les forces politiques du Parlement pour l'élection d'un président. La décision a été interprétée comme « politique ».

16. Le projet de loi préparé par le gouvernement pour l'élection du président au suffrage universel (auquel le parti kémaliste CHP s'est opposé), et immédiatement adopté au Parlement, a été rejeté par le président Sezer, qui a exercé son droit de veto. La Cour constitutionnelle a invalidé le recours du président, et par là même celui du CHP, ouvrant ainsi la voie au référendum.

été remis en question. Il s'est donné l'image d'un parti promilitariste¹⁷. Cela a d'ailleurs contraint le comité d'éthique de l'Internationale socialiste, réuni à Genève les 29 et 30 juin 2007, à s'interroger sur la fidélité de ce parti aux valeurs démocratiques et socialistes inscrites dans la charte de la SI. Le comité a décidé d'envoyer une mission d'observation en Turquie pour enquêter.

4. Les élections législatives du 22 juillet 2007 : une sortie de crise ?

Ces élections, qui sont considérées par l'AKP comme la dernière solution pour sortir le pays de la crise présidentielle, constituent un rendez-vous soudain et inattendu en plein milieu de l'été pour les partis politiques et pour le peuple turc. Mais rien n'indique que la désignation d'une nouvelle Chambre permette de sortir de l'impasse de l'élection présidentielle : le nouveau quorum constitue en effet une condition rédhitoire.

Les principales formations politiques qui pèsent dans les urnes sont l'AKP, le CHP, le MHP (ultranationaliste), le Genç Parti (Parti jeune, droite populaire), le DP (Parti démocrate, centre-droit, ancien DYP) et le DTP (Parti pour une société démocratique, parti kurde). Par ailleurs, les candidatures indépendantes se sont multipliées de manière exceptionnelle. Cela est dû notamment au seuil des 10% de voix que doit rassembler un parti au niveau national pour entrer au Parlement. De peur de ne pouvoir dépasser ce quota, les petits partis ont choisi de présenter leurs candidats sous l'étiquette « indépendant » ; ils n'auront alors besoin que de 70 000 votes dans une circonscription pour obtenir un siège au Parlement. Le DTP en particulier a décidé de jouer cette stratégie et de présenter des candidats indépendants, en espérant récolter les voix des Kurdes, notamment dans l'est du pays. D'après les sondages, le DTP pourrait ainsi avoir entre 12 et 14 députés dans la Grande Assemblée nationale de la Turquie.

L'enjeu politique de ces élections législatives est le nombre de partis qui vont parvenir à passer le seuil des 10% pour se retrouver au Parlement. Ce dernier sera-t-il bipartite ou multipartite ? La

question d'un gouvernement à parti unique comme aujourd'hui ou de coalition se pose également.

D'après les sondages, seuls les deux partis représentés aujourd'hui à l'Assemblée franchiraient avec certitude le seuil des 10%, l'AKP arrivant en tête et le CHP en deuxième position. Le parti nationaliste MHP serait la troisième force politique, sans pour autant être assuré de dépasser les 10%¹⁸. Il pourrait le franchir en bénéficiant de l'atmosphère nationaliste qui règne dans le pays ces dernières années. L'entrée du MHP au Parlement est la grande inconnue de ces élections et elle pourrait influencer fortement le nouveau paysage politique du pays. Cela aurait également un impact décisif sur la possibilité ou non pour l'AKP d'atteindre la majorité nécessaire pour former le gouvernement¹⁹. Dans l'hypothèse où l'AKP serait dans l'incapacité de former un gouvernement en raison de l'insuffisance du nombre de voix obtenues – même s'il reste le parti majoritaire –, un gouvernement de coalition avec le CHP, parti de gauche mais nationaliste, et le MHP, l'extrême droite ultranationaliste, n'est pas exclu.

L'élection du nouveau président dépendra également bien entendu de la nouvelle composition du Parlement. Si l'AKP réussit à envoyer 367 députés au Parlement, ou obtient ce nombre avec le soutien des indépendants, le problème sera *a priori* réglé. Dans le cas contraire, l'AKP devra s'accorder avec les partis de l'opposition pour un candidat de compromis.

Un autre scénario est possible : attendre la consultation du peuple pour l'élection présidentielle au suffrage universel. Cela signifie que le président, qui devait abandonner ses fonctions en mai dernier, resterait en exercice pendant que le pays attend le résultat du référendum, prévu pour fin octobre, et l'organisation de l'élection présidentielle. Concernant le référendum, ni le gouvernement, qui avait envisagé de l'organiser en même temps que les élections législatives du 22 juillet (avant que le président Sezer n'y oppose son veto), ni les partis de l'opposition ne s'expriment clairement sur le sujet dans la campagne législative actuelle.

17. Soli Ozel, professeur de relations internationales à l'université Bilgi à Istanbul et conseiller en politique étrangère auprès de la présidente du comité exécutif de Tusiad, a qualifié le CHP de « parti Baas de la Turquie », dans une conférence à la Maison de l'Europe le 26 juin 2007.

18. D'après le sondage réalisé par l'institut Pollmark, les votes se distribueraient ainsi : 39,6% pour l'AKP, 18% pour le CHP, 8,6% pour le MHP, avec un taux d'indécis de 11%. L'estimation tenant compte de la distribution des indécis place le MHP au-dessus des 10%.

19. En fait, les partis au-dessus des 10% se partagent les voix des autres partis restés en dessous. Le barrage a été instauré pour assurer une certaine stabilité au Parlement.

Erdogan a dernièrement déclaré qu'il cherchera un compromis pour l'élection du nouveau président et qu'il pourrait proposer trois ou quatre candidats en renonçant à l'idée d'un candidat unique. Cependant, le chef du CHP a annoncé qu'ils n'accepteraient pas un candidat issu du Parlement, mais seulement un candidat venant de l'extérieur. En contrepartie, le président de l'AKP a affirmé que la seule solution était l'élection président au suffrage universelle.

Quant à la campagne elle-même, il est intéressant de constater que les questions de la laïcité et de « la menace islamiste » représentée par l'AKP, qui constituaient l'épicentre de la crise politique autour de l'élection présidentielle, ont perdu de leur importance et sont presque absentes de la campagne. C'est le combat contre le terrorisme, contre l'organisation terroriste séparatiste kurde, le PKK, et la question de l'intervention de l'armée turque dans le nord de l'Irak qui marquent la campagne. Les problèmes économiques et sociaux qui devraient normalement être au cœur de la campagne sont restés très secondaires. La question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne n'a presque pas été évoquée. Le CHP et le MHP accusent le gouvernement de l'AKP de ne pas permettre à l'armée d'intervenir dans le nord de l'Irak pour empêcher les activités terroristes du PKK, qui a multiplié ses attaques meurtrières en Turquie. Bien que le CHP et le MHP souhaitent une intervention militaire dans le nord de l'Irak, l'AKP reste hésitant et prudent en s'interrogeant sur l'efficacité d'une opération militaire en dehors du territoire.

D'un autre côté, l'AKP n'hésite pas pendant la campagne à se présenter comme « la victime de la crise présidentielle ». Sous le choc de cette dernière, le parti a fait une opération d'ouverture significative avant les élections en incluant des personnalités politiques de gauche en son sein. L'idée pour l'AKP est de présenter comme un parti du centre ouvert à une plus large partie de la population, avec plusieurs candidats issus de tendances différentes – en tout cas non islamiques, ces derniers ayant été en grande majorité exclus.

Conclusion

L'Union européenne a ouvert les négociations d'adhésion avec la Turquie en 2005. Le processus de négociation avance, tout en se heurtant à des

points épineux tels que la question chypriote. Mais l'actuelle crise politique révèle la fragilité de la démocratie turque et montre que des pratiques non démocratiques, que l'on pensait révolues, peuvent encore resurgir.

Cela ne devrait pas occulter les progrès effectués par le pays ces dernières années en matière de démocratie, notamment sous l'impulsion de l'Union européenne, qui sert de moteur pour les réformes. L'évolution de la culture politique d'un pays est lente; changer les mentalités prend plus de temps que de changer les lois.

Le contexte politique actuel de la Turquie ne manque pas de nous rappeler à quel point le processus européen engagé est vital pour la démocratisation de la société turque.

La crise politique, qui a culminé avec l'élection présidentielle, ne s'achèvera pas avec les élections législatives qui auront lieu le 22 juillet prochain. Cette crise n'est pas une querelle centrée sur la religion entre « les deux Turquie », celles des laïcs et des islamistes, ou celles de l'armée et de l'AKP²⁰. Il s'agit plutôt d'« une guerre de tranchées » dont l'enjeu est le partage du pouvoir politique, économique et social entre les vieilles élites politiques et économiques qui dirigeaient et dominaient le pays jusqu'ici, et une nouvelle élite issue de l'ouverture de la Turquie dans les années 1980 et représentée par l'AKP²¹. Le véritable enjeu est la démocratisation, imposée en grande partie par la société, notamment par les nouvelles élites, qui réclament les mêmes opportunités et leur dû. La laïcité ne devient un terrain de tension qu'en fonction du contexte politique.

20. D'après une enquête réalisée par le TESEV (la fondation turque des études sociales et économiques), 73% des Turcs ne pensent pas que la laïcité est en danger. Pour Olivier Roy, il n'existe pas de menace d'un islam politique en Turquie et les dirigeants de l'AKP ont bien intériorisé le principe de la séparation de la religion et l'État. C'est la conception de la laïcité en Turquie, qui en fait « une idéologie, et même une religion », donc « une laïcité de combat », qui est à l'origine des tensions récurrentes. Voir l'entretien accordé à *Zaman*, le 14 avril 2007.

21. Selon le professeur Soli Ozel, de l'université de Bilgi, « la nouvelle Turquie n'est absolument pas islamiste » mais « plus musulmane ». Cela vient du fait « que les musulmans en Turquie sont plus transparents et plus démocrates ». L'enjeu de la crise actuelle est « la négociation de la nouvelle distribution du pouvoir » (conférence sur la Turquie à la Maison de l'Europe le 26 juin 2007).

La composition de la « Grande Assemblée nationale de Turquie », 22^e législature (2002-2007)

11

Parti	Président	Couleur politique	Sièges
Parti de la justice et du développement (AKP)	Recep Tayyip Erdogan	« Islamique modéré », l'AKP se veut un parti « démocrate musulman »	352
Parti républicain du peuple (CHP)	Deniz Baykal	Gauche	148
Parti de la mère patrie (ANAP)	Erkan Mumcu	Centre-droit	19
Parti de la juste voie (DYP)	Mehmet Agar	Centre-droit	4
Parti démocratique de gauche (DSP)	Zeki Sezer	Gauche	1
Parti jeune (GP)	Cem Uzan	Droite populiste	1
Parti de l'élévation du peuple (HYP)	Yasar Nuri Ozturk	Droite	1
Non affiliés			15

Source : <http://www.tbmm.gov.tr>

